

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳ Numéro de dépôt: **89450011.5**

⑤① Int. Cl.⁵: **A 63 B 47/02**

㉔ Date de dépôt: **11.09.89**

③① Priorité: **13.09.88 FR 8812218**

④③ Date de publication de la demande:
21.03.90 Bulletin 90/12

⑧④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE ES GB IT LI LU NL

⑦① Demandeur: **Cazes, Raymond**
7 Avenue des louvines
F-40150 Hossegor (FR)

Decrecy, Georges
Avenue des louvines
F-40150 Hossegor (FR)

Balencie, Emile
Avenue des louvines
F-40150 Hossegor (FR)

⑦② Inventeur: **Cazes, Raymond**
7 Avenue des louvines
F-40150 Hossegor (FR)

Decrecy, Georges
Avenue des louvines
F-40150 Hossegor (FR)

Balencie, Emile
Avenue des louvines
F-40150 Hossegor (FR)

⑤④ **Appareil à ramasser les boules à jouer.**

⑤⑦ L'invention concerne les appareils destinés à ramasser au sol, sans se baisser, des objets sphériques de dimensions et poids variés.

L'appareil, en faisant l'objet, est constitué par une tige pleine ou creuse, en un seul ou plusieurs éléments, portant en son extrémité deux doubles griffes disposées symétriquement par rapport à la tige et dont les écartements permettent de ramasser pour l'un, des boules à jouer et pour l'autre, le but dit "cochonnet".

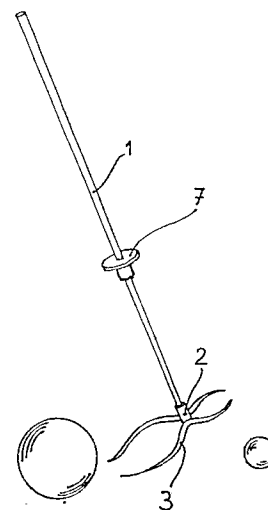


FIG 1

Description

Appareil à ramasser les boules à jouer

La présente invention concerne les appareils destinés à ramasser au sol, sans se baisser, des objets sphériques de dimensions et poids variés. Ils sont donc utiles, en particulier, aux personnes âgées ou handicapées.

Les appareils connus du même genre sont magnétiques et constitués par un aimant fixé à l'extrémité d'un élément souple : ficelle, cordon, chaînette, etc... avec les inconvénients que cela suppose: risque de décrochage, impossibilité d'utilisation pour des matériaux non magnétiques, etc...

L'appareil, objet de l'invention, permet d'éviter ces inconvénients.

Il a la particularité d'être constitué de deux éléments:

. Une tige (1) pleine ou creuse qui peut être en plusieurs parties emboîtées les unes dans les autres pour diminuer l'encombrement, ces parties pouvant s'encliqueter ou se visser entr'elles.

. Une tête de ramassage (2) fixée à l'extrémité de la tige de manière amovible ou non, constituée par deux doubles griffes disposées symétriquement par rapport à la tige, dans un plan pratiquement perpendiculaire à celle-ci, et dont les écartements diffèrent de telle sorte qu'un côté sert à ramasser les boules de grand diamètre et l'autre celles de petit diamètre telle "le cochonnet" du jeu de boules dit "pétanque".

Les griffes sont incurvées dans un plan vertical et un plan horizontal de telle sorte que d'une part la prise de boule soit aisée en faisant osciller l'appareil autour de son extrémité haute et d'autre part, qu'une fois en place, la boule ne puisse s'échapper en roulant sur les griffes.

D'autre part, dans le cas où la tige est creuse, une variante consiste à y insérer une pige graduée (4) ou un compas d'intérieur (5) solidaire d'un bouchon (6) clipsé ou vissé, permettant de mesurer les écarts entre les boules. Enfin, une deuxième variante consiste à faire glisser sur la tige (1) un coulisseau (7) permettant également de mesurer les écartements entre les boules en mettant en contact la base inférieure de l'élément (3) avec l'une et la face supérieure de l'élément (7) avec l'autre.

selon la revendication 1 caractérisé en ce que la tige (1) creuse contient une pige graduée (4) solidaire d'un bouchon d'extrémité (6).

5. Appareil à ramasser les boules à jouer selon la revendication 1 caractérisé en ce que la tige (1) creuse contient un compas d'intérieur (5) solidaire d'un bouchon d'extrémité (6).

6. Appareil à ramasser les boules à jouer selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il ne possède une double griffe que d'un seul côté.

7. Appareil à ramasser les boules à jouer selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il possède un coulisseau (7) glissant sur la tige (1).

Revendications

1. Appareil à ramasser les boules à jouer caractérisé en ce qu'il se compose d'une tige (1) munie à l'une de ses extrémités de deux doubles griffes opposées deux à deux et d'écartement différents.

2. Appareil à ramasser les boules à jouer selon la revendication 1 caractérisé en ce que les griffes sont incurvées.

3. Appareil à ramasser les boules à jouer selon la revendication 1 caractérisé en ce que la tige (1) est constituée de plusieurs éléments emboîtés les uns dans les autres.

4. Appareil à ramasser les boules à jouer

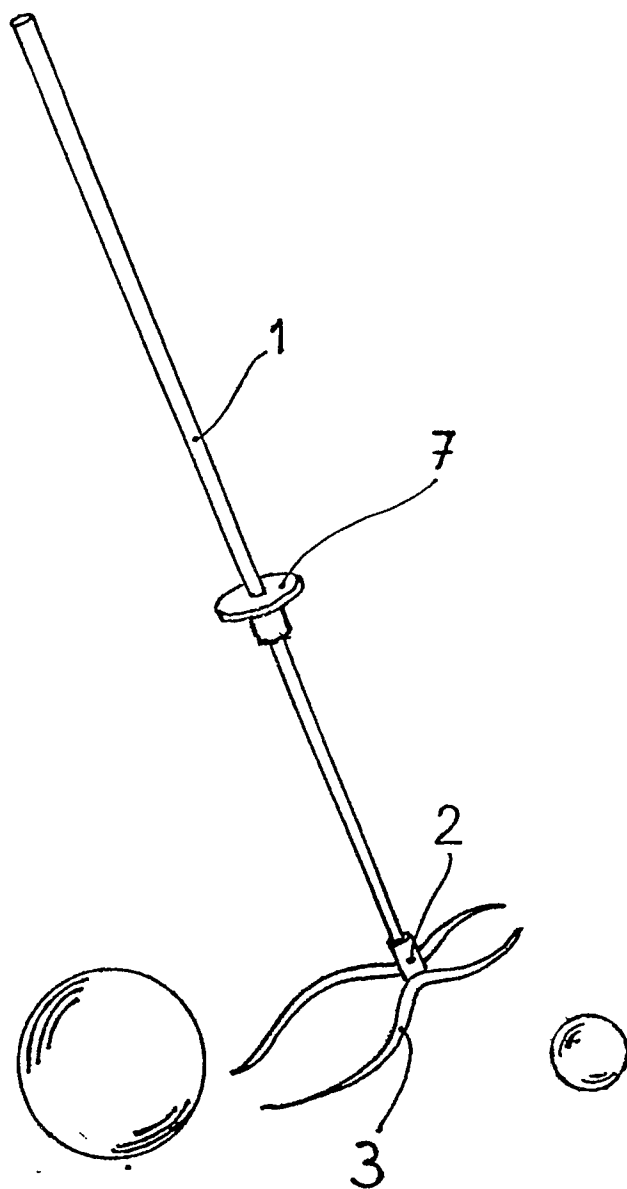


FIG 1

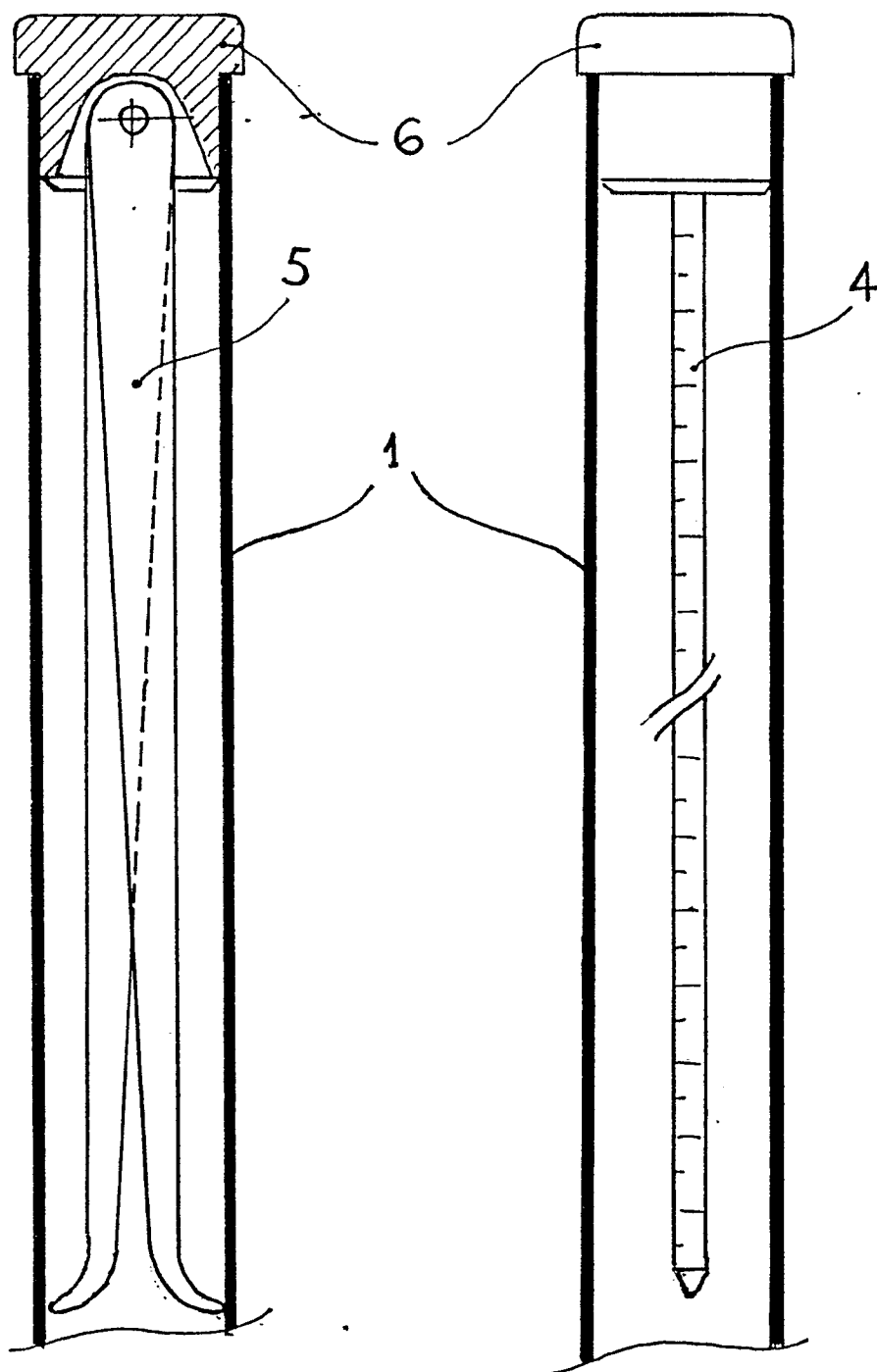


FIG 2

FIG 3